



DEPARTEMENT
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAION
18 SEPTEMBRE 2023
22 SEPTEMBRE 2023

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2023

Objet :

**Approbation du règlement
intérieur du service
animations**

ACTE TRANSMIS
EN SOUS-PREFECTURE

LE 02 OCT. 2023

PUBLIE-LE

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S.

Nota : Comme le prévoit le règlement intérieur dans son article 2.2.3, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 31 septembre 2023 suite à la convocation du 18 septembre, le Conseil d'Administration peut ce jour délibérer sur l'ensemble des affaires quel que soit le nombre d'administrateurs présents.

Étaient présents :

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Monsieur Ali MOFREDJ .

Pouvoirs :

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLANCHARD

Absents excusés :

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Madame Danielle MALLART, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, , Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE, Monsieur Farid ZERGUINE, Monsieur David YTIER.

Secrétariat :

Madame Sandrine BONNOUVRIER, Directrice du C.C.A.S.

Le service « Animations » du C.C.A.S propose dans le cadre de ses activités, des services et des animations en direction des seniors dans l'objectif de créer ou de maintenir du lien social.

Aujourd'hui, le nombre d'adhérents et l'organisation du service un nouveau règlement intérieur afin de permettre au service de fonctionner dans un cadre prédefini et réglementaire.

Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S. propose à l'assemblée de prendre connaissance et d'adopter le projet de règlement intérieur présenté en annexe.

Ce projet de règlement intérieur a pour objectif de préciser le fonctionnement interne et l'organisation des diverses activités du service Animations dont les objectifs principaux sont :

- Favoriser le lien social et éviter l'exclusion.
- Permettre à tous d'accéder à la culture et découvrir des lieux touristiques et autres.
- Accéder à des activités physiques par des animations adaptées.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le prompt règlement du service Animations ci-annexé

- **SE PRONONCE :**

POUR : Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Monsieur Ali MOFREDJ.

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents


Stéphane BLANCHARD
Vice-Président du C.C.A.S.